

Yves, le 05 avril 2024

Monsieur Didier ROBLIN Maire
de la Commune d'Yves
Aux Parents des élèves de l'école
du Marouillet

Objet : Rentrée scolaire 2024-2025

Chers Parents,

La rentrée scolaire a lieu le vendredi 2 septembre 2024, cette année encore, nous avons fait le choix de conserver une organisation du temps scolaire sur quatre jours et demi.

Vous trouverez dans cette lettre un récapitulatif explicatif de l'organisation des journées, ainsi que des formulaires à remplir et à renvoyer en mairie **avant le 10 juin 2024**, afin de permettre une mise en place la plus sereine et efficace possible.

L'organisation de la journée se présente de la façon suivante :

L'association parentale **Les Petites Rainettes** propose un service de garderie périscolaire (voir document joint) le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 19h00 et le mercredi de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h30.

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--|--|------------------------------|--|--|
| 8h45-12h Temps scolaire | 8h45-12h Temps scolaire | 8h45-11h45 Temps scolaire | 8h45-12h Temps scolaire | 8h45-12h Temps scolaire |
| 12h-14h10 Pause méridienne Et Récréation | 12h-14h10 Pause méridienne Et Récréation et si besoin 13h30-14h APC* 14h-14h10 Récréation | | 12h-14h10 Pause méridienne Et Récréation et si besoin 13h30-14h APC* 14h-14h10 Récréation | 12h-14h10 Pause méridienne Et Récréation |
| 14h10-16h10 Temps scolaire | 14h10-16h10 Temps scolaire | | 14h10-16h10 Temps scolaire | 14h10-16h10 Temps scolaire |

*APC : aide personnalisée complémentaire (soutien) avec les institutrices

Du fait de l'augmentation des effectifs au sein de l'école, le service de restauration se fait en 1 service unique de 12h00 à 13h30 dans la salle des fêtes du Marouillet.

De 12h00 à 12h30 Si les institutrices le jugent nécessaire certains enfants auront Aide Personnalisée Complémentaire (APC-soutien).

De 14h00 à 14h10 Les enfants seront en récréation.

Le mercredi :

Les enfants pourront comme les autres jours, être accueillis à la garderie périscolaire (service payant et sur inscription) le matin de 7h30 à 8h35. L'accueil des enfants arrivant à l'école entre 8h30 et 8h45 reste gratuit.

Dans le cas ou l'enfant n'a pas été récupéré à 11h45 :

-l'enfant inscrit à la garderie périscolaire Les Petites Rainettes, y sera accompagné,

-l'enfant inscrit à La Ruche y sera emmené pour le déjeuner en minibus **à condition d'avoir inscrit votre enfant auprès de La Ruche - Mairie de Châtelailon.**

-les enfants souhaitant bénéficier du ramassage scolaire Yelo ligne n°273 arrivant du collège, ont la possibilité de prendre le bus à 11h55 à l'arrêt Le Marouillet - école pour l'arrêt Yves-Eglise.

Pour faciliter cette organisation complexe, merci de remplir tous les formulaires joints et de les retourner impérativement en mairie avant le 10 juin 2024.

Lors de la rentrée scolaire, une réunion d'information avec les enseignants sera organisée et nous en profiterons pour faire le point sur les activités péri-éducatives gérées par la commune.

Je vous prie de croire, Chers parents, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Didier ROBLIN

Accord parental relatif à l'utilisation des travaux, à la prise de vue et à l'enregistrement de la voix de l'élève

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

Prénom : _____

Nom : _____

Résidant (adresse complète) : _____

Représentant (e) légal(e) de l'enfant

Prénom : _____

Nom : _____

Scolarisé en classe de _____

Autorise les enseignants de l'école, les animateurs des activités péri-éducatives gérées par la commune

A utiliser les textes, images fixes ou animées, sons, compositions musicales..., réalisés par mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives de l'école.

A effectuer la prise de vue et à enregistrer la voix de mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives de l'école.

Cet accord couvre la session des droits de représentation, de reproduction, d'adaptation et de diffusion des réalisations, de l'image et de la voix de mon enfant. Il est valable pour les supports suivants : papier, CD ou DVD, format numérisé, blog gazette ou site de la commune pour tous pays et pour la durée légale des droits.

Cet accord exclut l'exploitation commerciale des documents produits.

Lu et approuvé (mention manuscrite obligatoire) _____

Fait à _____ le _____

Signature des parents :

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse

Adresse électronique :@.....

Nom du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale : (parents ou élève)

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

☎ domicile :

☎ travail représentant légal 1

☎ portable représentant légal 1 :

☎ travail représentant légal 2

☎ portable représentant légal 2 :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille.

Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- **Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):**

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : **allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...**

Vous souhaitez transmettre des **informations confidentielles** : vous pouvez le faire, **sous enveloppe**, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie dans l'établissement, il doit bénéficier de la mise en place (ou du renouvellement) d'un PAI (Projet d'accueil individualisé).

▶ Elève bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) l'année précédente : OUI NON

▶ Elève ayant besoin d'un PAI cette année (renouvellement ou mise en place) : OUI NON

Signature du représentant légal :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

| Code * | Libellé | Code * | Libellé |
|--|---|---|---|
| AGRICULTEURS EXPLOITANTS | | OUVRIERS | |
| 10 | Agriculteurs exploitants | 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE | | 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 21 | Artisans | 64 | Chauffeurs |
| 22 | Commerçants et assimilés | 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus | 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES | | 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 31 | Professions libérales | 69 | Ouvriers agricoles |
| 33 | Cadres de la fonction publique | RETRAITÉS | |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques | 71 | Retraités agriculteurs exploitants |
| 35 | Professions de l'information, des arts et des spectacles | 72 | Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise | 74 | Anciens cadres |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise | 75 | Anciennes professions intermédiaires |
| PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES | | 77 | Anciens employés |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés | 78 | Anciens ouvriers |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travail social | AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE | |
| 44 | Clergé, religieux | 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique | 83 | Militaires du contingent |
| 46 | Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise | 84 | Elèves, étudiants |
| 47 | Techniciens | 85 | Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise | 86 | Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités) |
| EMPLOYÉS | | | |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonction publique | | |
| 53 | Policiers et militaires | | |
| 54 | Employés administratifs d'entreprises | | |
| 55 | Employés de commerce | | |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers | | |

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :

| ÉLÈVE | |
|---|--|
| Nom de famille : | Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> |
| Nom d'usage : | |
| Prénom(s) : / / | |
| Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) : | |

| REPRÉSENTANTS LÉGAUX | |
|---|----------------|
| Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> | |
| Nom de famille : | Prénom : |
| Nom d'usage : | |
| Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2) | |
| Adresse : | |
| Code postal : Commune : | |
| L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |
| Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail : | |
| Courriel : | |
| J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |

| | |
|---|----------------|
| Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> | |
| Nom de famille : | Prénom : |
| Nom d'usage : | |
| Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2) | |
| Adresse : | |
| Code postal : Commune : | |
| L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |
| Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail : | |
| Courriel : | |
| J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |

| | |
|---|-------------------|
| Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*) : | |
| Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales. | |
| Nom de famille : | Prénom : |
| Nom d'usage : | Organisme : |
| Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2) | |
| Adresse : | |
| Code postal : Commune : | |
| L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |
| Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail : | |
| Courriel : | |
| J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e) ou filmé(e)** pendant les activités scolaires : Oui Non

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui Non Garderie du matin : Oui Non

Études surveillées : Oui Non Garderie du soir : Oui Non

Transport scolaire : Oui Non

Date :

Signature des représentants légaux :



INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 20 -20

A REMETTRE

A LA MAIRIE

TOUT ENFANT INSCRIT A LA CANTINE PARTICIPERA AUX APE

RESPONSABLE

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

TEL. FIXE :

TEL. PORTABLE :

E-MAIL :

N° CAF :

ENFANT(S) :

NOM et PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ECOLE :

CLASSE :

NOM et PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ECOLE :

CLASSE :

NOM et PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ECOLE :

CLASSE :



FICHE D'URGENCE APE 2024-2025
(Activités gérées par la commune d'Yves)

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Classe : _____ Date de naissance : _____

Nom et adresse des parents ou de représentant légal (nom et adresse de chacun des deux parents en cas de séparation ou de divorce) :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

Renseignements sur la santé de l'enfant :

Maladies infantiles : _____

Aptitude à la pratique du sport : _____

Traitement médicamenteux de longue durée : _____

Allergies et remarques particulières : _____

Vaccination obligatoire-DT polio : _____

Port de lunettes : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant un ou plusieurs numéros de téléphone fixe et/ou mobile (pour chacun des parents en cas de séparation ou de divorce) et nous signaler tout changement en cours d'année.

N° de téléphone et e-mail du domicile (de chacun des parents séparés ou divorcés) :

N° du travail du père : _____ poste : _____

N° du travail de la mère : _____ poste : _____

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade, est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE CANTINE ET AUX ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

(A remettre en mairie impérativement avant le 10 juin 2024)

TOUT ENFANT INSCRIT AUX APE MANGERA A LA CANTINE

Comme mon enfant est inscrit à la cantine de façon régulière ou ponctuelle, il participera aux APE de 13h30 à 14h00.

Inscription cantine :

4 fois par semaine : 3 fois par semaine : 2 fois par semaine :

1 fois par semaine : Ponctuellement :

NOM DE L'ENFANT

PRENOMS DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE ____/____/____ LIEU DE NAISSANCE _____(____)

CLASSE A LA RENTREE _____

RESPONSABLES LEGAUX

PERE

MERE

NOM _____

NOM _____

PRENOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

ADRESSE _____

TELEPHONE _____

TELEPHONE _____

E-MAIL _____

E-MAIL _____

Fait à

Nom et Signature

Le

SORTIE DES CLASSES DU MERCREDI

RENTREE 2024 – 2025

Pour le mercredi, mon enfant :

NOM de l'enfant : _____ PRENOM de l'enfant : _____

- sera récupéré à 11h45
- ira à la garderie « Les Petites Rainettes »
Merci de préciser les horaires
- ira à la garderie « Les Petites Rainettes »
et prendra le bus YÉLO n°273 à 11h55 à l'arrêt Le Marouillet-Ecole
- prendra le minibus communal pour se rendre à La Ruche

à condition d'avoir inscrit votre enfant auprès de La Ruche Mairie de Châtelailon.

Si vous avez coché plusieurs cases, merci de prévoir votre planning quatre semaines à l'avance et d'en informer, par écrit, Evelyne BOURABIER en début de chaque mois.

Fait à

Nom et Signature

Le



Les petites rainettes...

Ecole du Marouillet, YVES
Siège social La Mairie 17 340 YVES
Tél : 07.81.13.03.02
Mail : les-petites-rainettes@live.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 20..... / 20.....

Coordonnées de/des enfant(s) qui viendront à la garderie

| Nom de l' enfant | Prénom | Classe |
|------------------|--------|--------|
| | | |
| | | |
| | | |

Responsables légaux : Si 2 factures différentes doivent être établies (une pour chaque représentant légal) merci de bien vouloir remplir un formulaire par représentant légal.

| | |
|--|------------------------|
| Nom du père : | Nom de la mère : |
| Prénom : | Prénom : |
| Adresse : | Adresse : |
| | |
| Tel. | Tel. |
| Portable : | Portable : |
| Mail 1:..... | Mail 2: |
| Préciser l'adresse mail de facturation : | |

Présence habituelle du/des enfant(s) :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | | | |
| Soir | | | Midi ☒ | | |

Personne(s) autorisée (s) à venir chercher l'enfant :

| Nom, Prénom | Téléphone | Lien de parenté |
|-------------|-----------|-----------------|
| | | |
| | | |
| | | |

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence si vous n'êtes pas joignable:

| Nom, Prénom | Téléphone | Lien de parenté |
|-------------|-----------|-----------------|
| | | |
| | | |
| | | |

L'enfant est couvert par une assurance OUI - NON

Nom adresse téléphone et numéro du contrat d'assurance :
.....

Nom adresse téléphone du médecin traitant :
.....

Allergie ou maladie connue de l'enfant :
.....

En cas d'urgence, M autorise les responsables à prendre toute(s) mesure(s) y compris hospitalisation et intervention nécessitées par l'état de santé de l'enfant, selon les prescriptions du corps médical.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur dont un exemplaire m'a été remis lors de l'inscription.

Fait à Yves, le

Signature :



Les Petites Rainettes...

Mairie d'Yves, le Marouillet 17340 YVES

Tél. : 07.81.13.03.02

SIRET : 43302403100018

Mail : les-petites-rainettes@live.fr

Chers Parents,

Votre enfant va cette année rejoindre l'école du Marouillet, nous vous souhaitons la bienvenue !

Notre petite école a la chance d'avoir sa garderie avec ce qu'elle a d'atypique, celle-ci est en effet gérée par des parents bénévoles depuis plus de 20 ans.

C'est grâce à l'action de chacun d'entre eux que ce service indispensable fonctionne !

Parce que nous pouvons tous avoir besoin de ce service, nous invitons chaque année les nouveaux parents à rejoindre notre association afin que celle-ci puisse perdurer.

Hélas, le manque de parents impliqués pourrait signifier la fermeture de notre garderie et ceci n'est pas du tout envisageable pour le bon déroulement de l'organisation de chacun.

Nous nous rencontrons seulement 3 à 4 fois dans l'année et sommes toujours à la recherche de nouvelles idées pour améliorer la qualité du service, alors rejoignez-nous !!!

Vous pouvez nous contacter par mail sur les-petites-rainettes@live.fr ou bien faites-vous connaître auprès des maîtresses de l'école ou de la mairie, nous serons heureux de vous compter parmi nous.

Pour plus d'information une assemblée générale aura lieu courant Juin à l'école du Marouillet.

Bonne rentrée à tous !

L'équipe des Petites Rainettes.



Les Petites Rainettes...

Mairie d'Yves, le Marouillet 17340 YVES

Mail : les-petites-rainettes@live.fr

Règlement intérieur ACCUEIL PERISCOLAIRE

La garderie périscolaire, gérée par l'association loi 1901 « Les Petites Rainettes », est ouverte aux enfants scolarisés à l'école primaire d'Yves – Le Marouillet.

Article 1 : Adhésion

L'association perçoit un droit d'adhésion de 10,00 € par enfant pour l'année scolaire 2023-2024

Article 2 : Tarifs

| | | |
|------------------------------------|------------------|--------|
| Le matin : | de 7h30 à 8h35 | =1,50€ |
| Le midi (uniquement le mercredi) : | de 11h45 à 12h45 | =1,50€ |
| L'après-midi : | de 16h15 à 17h15 | =1.50€ |
| | de 17h15 à 18h15 | =1,50€ |
| | de 18h15 à 19 h | =1,50€ |

TOUTE HEURE ENTAMÉE EST DUE.

Article 3 : Conditions de paiement

Le paiement se fait à réception de la facture du mois écoulé. Il doit obligatoirement être acquitté avant la fin du mois defacturation. Sont acceptés les paiements par chèque ou espèces.

Article 4 : Horaires

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis (fermée pendant les vacances scolaires) De 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 15 à 19 heures.

Le mercredi, la garderie est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h45.

Pour les familles ayant un ou des enfants également scolarisés dans les écoles maternelles référencées (Chatellaillon : l'école des sables et à l'école de Saint Laurent de la prée) une gratuité d'accueil sera accordée **entre 8h20 et 8h35 uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité**. Tout accueil d'enfant avant 8h20 sera facturé à hauteur de 1,50€.

Article 5 : Inscription

Les inscriptions se font auprès de Madame Bourabier, chargée de la garderie, aux heures d'ouverture de celle-ci. La ficher d'inscription doit être remplie lors de la première venue de l'enfant.

Toute modification (téléphone, adresse, personnes responsables...) doit être transmise **sans délai** à l'adresse mail de l'association.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les familles doivent préciser les jours de présence des enfants à la garderie.

Article 6 : Encadrement

Le matin entre 7h30 et 8h35, les enfants sont confiés par un responsable à la personne en charge de la garderie.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 16h15 ainsi que le mercredi à 11h45, les enfants sont pris en charge par le service de la garderie sans avoir à quitter l'enceinte de l'école.

Il n'y a pas de distribution de goûter, les enfants peuvent apporter un goûter individuel et une gourde d'eau qu'ils pourront consommer en garderie.

Pendant le temps de garderie, les enfants pourront faire leurs devoirs. Nous proposons une aide aux devoirs **les lundis et jeudis à partir de 17h30** mais les matières qui nécessitent un travail individuel ne seront pas abordées en garderie (lecture, apprentissage des poésies et évaluations).

Toutefois, l'aide aux devoirs ne pourra avoir lieu qu'avec un effectif maximum de 15 enfants.

Cette tâche n'est pas une obligation pour l'association, les parents sont tenus de contrôler.

Le soir, les enfants sont remis à leur(s) parent(s) ou toute autre personne désignée par ceux-ci.

Article 7 : Assurance

Les enfants accueillis à la garderie doivent être assurés individuellement. (Le nom de l'assurance et le n° de police sont demandés lors de l'inscription)

Article 8 : Responsabilité

La garderie ne saurait engager sa responsabilité avant 7h30 et au-delà de 19 heures.

Article 9 : Acceptation de règlement et exclusion

L'inscription d'un enfant implique la connaissance et l'acceptation par la famille du présent règlement. Celui-ci est affiché à la garderie et remis à chaque famille lors de l'inscription. L'association se réserve le droit d'exclure tout enfant dont le comportement perturberait le bon fonctionnement de la garderie, ou si les paiements ne sont pas honorés.

Le Président de l'association
MR GERARD BLEIN